

Animation de proximité des assistantes et assistants en EPLE

Note d'information du 6 novembre 2025

Direction des relations et des ressources humaines

Affaire suivie par : Sonia Charles

Tél : 01 57 02 62 77

Mél : ce.drh@ac-creteil.fr

Texte adressé aux cheffes et chefs d'établissement d'EPLE ;

Aux secrétaires généraux d'EPLE et

Aux assistantes et assistants d'EPLE

sous couvert hiérarchique

Annexe :

- *Liste des animateurs et animatrices de proximité – assistants en EPLE*
-

Portée par les engagements des lignes directrices de gestion stratégiques ministérielles et de sa Feuille de Route RH, l'académie de Créteil s'engage pour la professionnalisation des assistantes et assistants en EPLE.

A compter du 1^{er} octobre, a été créé le dispositif des animatrices et animateurs de proximité – assistants en EPLE. Ces collègues, sélectionnés pour leur expérience et leur engagement, auront pour mission de dynamiser les réseaux d'assistantes et assistants, de favoriser les échanges professionnels et de soutenir les nouveaux personnels dans leur prise de fonctions.

Les missions principales des animatrices de proximité sont précisées dans une lettre de mission individuelle. Elles s'articulent notamment autour des axes suivants :

- accompagnement et mentorat des nouveaux personnels administratifs en EPLE ;
- animation de réunions régulières de réseau et partage de pratiques professionnelles auprès de tous les secrétaires du réseau ;
- identification des besoins et attentes des secrétaires d'EPLE ;
- contribution à la modernisation et à la qualité du service rendu dans les établissements.

Ces animateurs bénéficieront d'un accompagnement de la direction des relations et des ressources humaines, en lien avec les services concernés. Ils participeront également à des réunions de coordination RH afin d'assurer une cohérence d'action à l'échelle académique.

Ils seront amenés à inviter les secrétaires de leur réseau à des réunions d'échanges de pratiques, quelle que soit la fonction occupée.

La réussite de ce dispositif repose sur la mobilisation de tous les acteurs : les cheffes et chefs d'établissement sont appelés à faciliter la participation des assistants et assistantes aux temps de réunion et d'animation prévus dans le cadre de ce dispositif. Il conviendrait, par exemple, de s'assurer que ces réunions se passent dans les meilleures conditions : accès à un espace isolé et au matériel nécessaire pour les réunions en distanciel, possibilité de se déplacer voire d'accueillir des réunions en présentiel...

L'objectif est de structurer un réseau d'appui solide et durable, contribuant à la montée en compétence des personnels, à la transformation des organisations et à la qualité du service public de l'éducation.

Je vous remercie par avance de votre soutien à la mise en œuvre de ce dispositif et de l'attention portée à la professionnalisation des personnels administratifs.

Pour le recteur et par délégation,

Le secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines

David Beraha